

OBJET :

10 - PLAN DE FINANCEMENT RELATIF À LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLE (DRAC) POUR DES TRAVAUX DE DÉMOLITION DE LA YOLE

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique d'amélioration des espaces publics, la ville va engager un programme d'aménagement de la zone délimitée à l'extrémité de la rue Pierre SEMARD.

Cet espace se situe dans le linéaire Citadelle de Blaye – Fort Paté – Cussac Fort Médoc : triptyque inscrit, au sein du réseau des Sites Majeurs de Vauban, sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO : Fortifications de Vauban.

Ce projet consiste en l'aménagement du site avec en premier lieu la démolition de la structure dite « la Yole », puis sa valorisation par renaturation pour des usages essentiellement piétonniers.

Afin de financer ce projet, par décision n°D/2024/263 du 20 décembre 2024, Monsieur le Maire a sollicité une subvention pour les travaux de démolition de cette structure auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le plan de financement ci-dessous défini :

NATURE DES DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT	%
Travaux :		Aides publiques :		
Démolition	33 135,00 €	DRAC	13 254,00€	40%
		Autofinancement :		
		Fonds propres :	19 881,00 €	
Total dépenses d'investissement	33 135,00 €	Total recettes d'investissement	33 135,00 €	

- D'encaisser la recette au compte 1321 chapitre 13 du budget principal,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

La commission n°6 (Finances) s'est réunie le 20 janvier 2025 et a émis un avis favorable.